

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2025
Membres de droit

Mme BERTRAND DORLEAC [Présidente de la FNSP]	<i>Excusée (procuration à M. Gallet)</i>
Mme COLIN [Directrice Générale de la DGAFP]	<i>Excusée (procuration à M. Gallet)</i>
Mme LE BRIGONNEN [Directeur de l'INSP]	<i>Représentée par M. Lartigau (visio)</i>
M. LEWIS [Président de l'université de Bordeaux]	<i>Représenté par M. Pujolar</i>

Personnalités extérieures

Mme BOSDECHER	<i>Excusée [procuration à M. Gallet]</i>	M. LEÏS	<i>Présent (visio)</i>
M. ETCHEÇA HARRETA	<i>Excusé [procuration à M. Gallet]</i>	Mme PAPIN	<i>Présente</i>
M. GALLET	<i>Présent</i>	M. POTIER	<i>Excusée [procuration à M. Gallet]</i>

Enseignants (Collège A)

M. COMPAGNON	<i>Présent</i>	M. FERRIÉ	<i>Excusé [procuration à M. Gallet]</i>
M. DÉLOYE	<i>Excusé [procuration à M. Tiberj]</i>	M. TIBERJ	<i>Présent</i>
Mme DUCHESNE	<i>Présente en partie [procuration à Mme Lecis Cocco Ortu]</i>		

Enseignants (Collège B)

M. GAUDIN	<i>Présente</i>	Mme NDIAYE	<i>Présente en partie [procuration à Mme Pistre]</i>
Mme LECIS COCCO ORTU	<i>Présente</i>	Mme PISTRE	<i>Présente</i>
Mme NAKANABO DIALLO	<i>Excusée [procuration à Mme Pistre]</i>		

Collège BIATSS

M. ROUGER	<i>Présent</i>
-----------	----------------

Étudiant-e-s

M. BALLET	<i>Présent</i>	Mme HEBERT	<i>Présente</i>
Mme CUVIER	<i>Excusée [procuration à M. Lefèvre]</i>	M. LEFÈVRE	<i>Présent</i>
Mme DUVAL	<i>Présente</i>	Mme OLLIVIER-GOUAGNA	<i>Présente</i>
M. FROMENT	<i>Présent</i>	Mme PAÏRO	<i>Excusée [procuration à M. Ballet]</i>
M. GAUTHIER	<i>Présent</i>		

Membres Ès Qualités

Mme AMMAR-KHODJA [Agent comptable]	<i>Présente</i>
M. BARREAU [Directeur Régional des Finances Publiques, DRFiP de la Gironde]	<i>Présent</i>
M. DARBON [Directeur de Sciences Po Bordeaux]	<i>Présent</i>
Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux	<i>Représentée par M. Jardiné (en visio)</i>
Mme COUDERC [Directrice Générale des services]	<i>Présente</i>

Invité-e-s

Mme ANNEZO	<i>Excusée</i>	M. LEMAIRE-PATIN	<i>Excusé</i>
Mme BASSOULET	<i>Présente (visio)</i>	Mme MAILLARD	<i>Excusée</i>
Mme BELLOT	<i>Excusée</i>	Mme MARCHIVE	<i>Excusée</i>
M. BERROU	<i>Présent (visio)</i>	Mme MARTIN	<i>Présente (visio)</i>
M. BERTRAND	<i>Présent</i>	Mme PELLARINI	<i>Excusée</i>
M. BLINEAU	<i>Excusé</i>	Mme PINCHAULT	<i>Présente</i>
M. BRANGÉ	<i>Excusée</i>	M. PLACHOT	<i>Excusé</i>
Mme CARDONA	<i>Présente</i>	M. PRÉVOT	<i>Présent</i>
Mme CARON	<i>Présente (visio)</i>	M. RAMON, représentant l'AAE	<i>Présent</i>
M. CORNU	<i>Présent (visio)</i>	Mme REILHAN	<i>Excusée</i>
Mme DELAMARRE	<i>Présente (visio)</i>	M. RENARD	<i>Excusé</i>
Mme FOREST	<i>Présente</i>	Mme ROUMAGNE	<i>Présente (visio)</i>
M. GAIGNARD	<i>Présent</i>	M. SADLAN	<i>Présent (visio)</i>
M. HERAUD	<i>Excusé</i>	M. SMITH	<i>Excusé</i>
M. HOFFMANN-MARTINOT	<i>Excusé</i>	Mme TAJRI	<i>Présente</i>
M. LACAZE	<i>Présent (visio)</i>	Mme THIRIOT	<i>Présente</i>
M. LAFORE	<i>Excusé</i>		



M. LE GRAËT

Excusé

1. Informations générales

■ Approbation du procès-verbal du CA du 13 décembre 2024 PJ.1

En l'absence de remarques, M. Gallet met l'adoption du procès-verbal aux voix.

Résultat du vote	Délibération 2025-01
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	28
	Pour 28
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

2. Politique de l'établissement

■ Bilan CPAG, INSP et Prépa Talents

Mme Gaudin présente les préparations aux concours administratifs proposées à l'IEP :

- Préparations diplômantes et non diplômantes :
 - Deux préparations diplômantes sont intégrées au diplôme de Sciences Po Bordeaux :
 - Le parcours de master « Carrières administratives ».
 - Le parcours de master « Objectif INSP ».
 - Plusieurs préparations non diplômantes existent, mais sont moins connues :
 - En présentiel :
 - Le CPAG à temps complet accueille des étudiants externes qui préparent les concours administratifs à plein temps.
 - La formation « 1 jour hebdo » permet aux adultes en poste ou en reconversion de suivre des cours chaque vendredi.
 - Des stagiaires affectés par l'INSP préparent le concours interne et le troisième concours de l'INSP.
 - À distance :
 - Le programme i-concours.
 - Ce dispositif complet permet d'importantes mutualisations :
 - Entre CA et OI, avec une 4e année commune et une distinction en fin d'année. Cette logique est maintenue dans la réflexion sur la réforme du deuxième cycle.
 - Entre la 5e année carrières administratives et le CPAG, notamment pour les interventions professionnelles.
 - Entre la 5e année OI et les stagiaires INSP, ces derniers suivant la formation de la 5e année OI en raison de leur faible effectif.
 - Entre le CPAG et d'autres préparations, par exemple celle de l'École de la sécurité sociale, où intervenants et contenus sont mutualisés.

- L'apprentissage :
 - L'apprentissage en 5^e année carrière administrative est directement lié à la préparation aux concours. Si, au départ, certains étudiants ne se sentaient pas prêts à concilier apprentissage et concours, ils constatent aujourd'hui que cette expérience est un atout pour leur préparation. En effet, les concours devenant de plus en plus professionnels, l'expérience acquise en apprentissage constitue un atout majeur, notamment pour les épreuves orales.
 - L'alternance est organisée sur un rythme d'une semaine sur deux, afin de permettre aux étudiants d'effectuer leur apprentissage à Paris. Cette organisation a un impact sur les enseignements du CPAG, qui s'adaptent à ce rythme, mais dans l'ensemble cela fonctionne bien.
- Évolutions du secteur public :
 - Augmentation du nombre de contractuels : cette tendance crée une concurrence avec les fonctionnaires, mais correspond aux attentes des jeunes, qui recherchent plus de flexibilité.
 - Réforme de la haute fonction publique : elle modifie les perspectives et logiques de carrière, et les étudiants s'y adaptent rapidement.
 - Les entretiens sont de plus en plus professionnels et axés sur des mises en situation. Les formations doivent donc renforcer les projets collectifs tutorés, les mises en situation et les stages pour préparer efficacement les candidats.
 - Les épreuves de culture générale, moins académiques, s'orientent désormais vers une réflexion croisée sur les politiques publiques, ce qui impacte les maquettes pédagogiques.
 - Certains concours de catégorie A+ connaissent une baisse de candidatures, bien que l'INSP ne soit pas concerné. Les administrations valorisent l'apprentissage pour attirer et fidéliser les jeunes talents.
- Conséquences pour les prépas concours :
 - Adaptation des maquettes :
 - Les maquettes évoluent avec l'intégration de modules professionnalisants (management, projets avec commandes publiques).
 - Des collaborations avec des institutions (Réunion des musées nationaux, ministère de la Santé, tribunal judiciaire) offrent aux étudiants une mise en pratique directe.
 - Variation dans les flux :
 - Les parcours de Sciences Po Bordeaux dédiés à l'administration publique attirent toujours un grand nombre de candidats, signe d'un intérêt persistant pour le secteur public. Les étudiants comprennent que les carrières administratives ne nécessitent pas systématiquement le passage de concours et peuvent être valorisées autrement.
 - En revanche, le CPAG enregistre une forte baisse de candidatures depuis trois ans, notamment en provenance de l'Université de Bordeaux et de la Faculté de droit. À l'inverse, les étudiants issus de Bordeaux-Montaigne (géographie, histoire, philosophie) sont désormais plus nombreux à intégrer le CPAG pour préparer les concours.
 - Succès croissant de l'i-concours :
 - Actuellement, quatre préparations sont proposées : concours de la sécurité sociale, concours des IRA, examen professionnel d'attaché principal et concours d'attaché territorial.
 - Le module de préparation à l'oral est particulièrement populaire.
 - Les candidats à l'i-concours sont majoritairement des professionnels de 30 à 40 ans, déjà en poste dans le secteur public en tant que contractuels. En quête de stabilité et de titularisation, ils choisissent de passer des concours après plusieurs années d'expérience. L'enseignement à distance leur permet de concilier leur emploi et la préparation aux concours.

- Les « Prépas Talents » :
 - Général :
 - Sciences Po Bordeaux propose deux classes prépas Talents : une correspondant à la formation carrières administratives et une à l'objectif INSP.
 - Un partenariat avec l'IRA de Bastia permet d'accueillir des étudiants préparant ce concours en Corse, complétant ainsi l'offre existante.
 - Ce dispositif s'inscrit dans une politique plus large en faveur de l'égalité des chances et de la diversité, aux côtés des Cordées de la réussite et du programme JPPJV.
 - Les concours Talents :
 - Les étudiants des prépas Talents bénéficient de places réservées dans certains concours.
 - Initialement expérimental, le dispositif a été reconduit au moins pour l'année prochaine.
 - Accompagnement renforcé des étudiants :
 - 25 places disponibles avec un suivi individualisé.
 - Une bourse de 4 000 € en complément des aides du CROUS.
 - Tutorat supplémentaire, mentors et accompagnement à l'orientation.
 - Diplôme de CES pour ceux qui suivent uniquement la formation.
 - Fourniture de manuels, d'un disque dur externe et prêt de matériel spécifique.
 - Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement pour les oraux.

M. Gaignard présente quant à lui le centre de préparation INSP :

- Le centre de préparation INSP, éléments clefs :
 - Il se compose de deux groupes :
 - Parcours objectif INSP : Regroupe principalement des étudiants de la quatrième année (environ 15) et quelques étudiants externes (4-5) venant de l'université ou d'autres IEP.
 - Stagiaires affectés par l'INSP : Ces stagiaires sont recrutés par l'INSP, non par Sciences Po, et suivent un cycle de préparation spécifique. Ils rejoignent le centre après avoir réussi un concours de recrutement, et leur nombre varie chaque année (en moyenne 3, 4 stagiaires sur 6, 7 ans).
 - Mutualisation des enseignements :
 - Les enseignements pour les stagiaires de l'INSP et les étudiants sont largement mutualisés. Cette mutualisation permet de maintenir des coûts de formation raisonnables et de bénéficier de ressources partagées.
 - Le centre est subventionné par l'INSP, ce qui rend nécessaire de maintenir une relation forte avec cet organisme, notamment en période de contraintes financières.
 - Les concours préparés : Le concours INSP est l'un des concours majeurs préparés, mais six autres concours A+ sont également pris en charge. Ces concours concernent les fonctions publiques d'État et territoriales, ainsi que les concours dans les magistratures administratives et financières.
 - La préparation au concours INSP se déroule souvent sur deux ans. Certains étudiants réussissent à obtenir l'admissibilité dès leur première année, mais choisissent parfois de se préparer ailleurs pour leur deuxième année.
- Résultats :
 - Concours INSP :
 - Les résultats sont très bons, avec un taux d'admission de 10 % pour les étudiants de Sciences Po Bordeaux aux concours externes. En comparaison, les prépas parisiennes affichent des taux d'admission entre 2,5 % et 3 %.

- Administrateur territorial :
 - Ce concours est souvent le deuxième choix des étudiants, mais les résultats sont plus difficiles ces dernières années. Historiquement, Sciences Po Bordeaux plaçait 2-3 candidats, mais la situation est actuellement sur une ligne de crête avec l'espoir d'une remontée.
- Magistrat administratif :
 - Longtemps perçu comme réservé aux étudiants en droit, les étudiants de Sciences Po ont brisé ce mythe et connaissent de bons résultats, souvent dès la première présentation.
- Administrateur des assemblées :
 - Une longue tradition de succès pour ce concours, avec des résultats constants, notamment à l'Assemblée nationale. Ce succès est notable, car à part Sciences Po Paris, peu d'autres IEP en région réussissent ce concours.
 - La culture de préparation, instaurée par Pascal Jan et renforcée par des résultats répétés, y contribue largement.
- Administrateur des Affaires maritimes : Ce concours, bien que méconnu, affiche de bons résultats constants pour Sciences Po Bordeaux.
- Profil des préparatoires pour la promo 2023-2024 :
 - 50-60 % des préparatoires deviennent lauréats d'un concours A+ ou parfois d'un concours A. La deuxième année permet aux autres étudiants de réussir leur concours.
 - 2-3 étudiants par promotion s'orientent vers la fonction publique sous forme contractuelle. D'autres s'orientent vers autre chose.

Mme Gaudin présente à son tour les résultats pour la cinquième année CA et pour le CPAG :

- Résultats CA :
 - Rappel du type de concours préparés :
 - À Sciences Po Bordeaux, la préparation est très diversifiée et flexible pour couvrir quasiment tous les concours administratifs. Il existe un système d'options et de certificats, permettant aux étudiants de personnaliser leur parcours selon leurs projets.
 - Les concours sont répartis en trois grandes catégories :
 - Administration générale (attaché territorial, IRA, etc.)
 - Justice et sécurité
 - Sanitaire et social (bien que ce secteur ait connu une baisse d'intérêt ces dernières années, il revient en force cette année).
 - Bilan des résultats pour la promotion 2023 :
 - Parmi les concours réussis : D3S, inspecteur des finances publiques, inspecteur jeunesse et sport, directeur d'hôpital, et école nationale de la magistrature.
 - Parmi les admissibles : EN3S, commissaire de police, directeur de la protection judiciaire de la jeunesse, ainsi que des candidats pour les concours des greffes.
 - En plus des concours administratifs classiques, des étudiants ont réussi des concours tels que commissaire aux armées, IRA, magistrature, et un étudiant a été admis au Collège d'Europe.
 - Valeur ajoutée de la formation :
 - Ces résultats montrent la diversité des parcours et des concours préparés, un véritable atout pour les étudiants qui peuvent ainsi adapter leur parcours à leurs ambitions professionnelles.
 - Cette approche individualisée permet aux étudiants de se préparer spécifiquement aux concours qui les intéressent, avec un accompagnement personnalisé et des interventions de professionnels du secteur public.

- CPAG :
 - Pour 2024 :
 - 12 admissibles, dont 7 admis à divers concours administratifs.
 - Inspecteurs des finances publiques : 20 admissibles et 11 admis, une année particulièrement réussie grâce à l'accompagnement d'inspecteurs des finances publiques qui interviennent dans la préparation des concours.
 - Direction des fraudes : 4 admissibles et 2 admis.
 - Problème de communication :
 - Comme le système de préparation au CPAG est très personnalisé, le nombre d'étudiants qui passe un concours spécifique n'est pas forcément élevé (1 ou 2), donc il est difficile de communiquer sur le taux de réussite, alors que les résultats sont bons.
 - Par exemple, pour la magistrature, 5 étudiants ont passé le concours et 3 ont été admis dès la cinquième année. Bien que ces résultats soient bons, la communication reste complexe, car le nombre d'étudiants est faible.
- Satisfaction et approche du CPAG :
 - Le CPAG met l'accent sur l'adaptabilité aux parcours et projets individuels des étudiants.
 - Les étudiants de la cinquième année au CPAG sont confiants, car ils savent que les promotions précédentes ont réussi à obtenir le concours qu'elles souhaitaient.

M. Gallet se demande comment améliorer la visibilité de ces formations à l'extérieur et souhaiterait savoir qui sont leurs concurrents directs dans ce domaine.

Mme Gaudin répond que les principaux concurrents sont Paris et, dans certains cas, Aix, notamment pour les concours liés aux militaires, où Aix dispose de conventions particulières. Elle mentionne également certains IPAG et facultés de droit.

M. Gallet demande depuis combien de temps l'apprentissage existe dans leur établissement et si cela fonctionne bien. Il s'interroge également sur les structures qui permettent la mise en place de l'apprentissage.

Mme Gaudin explique que l'apprentissage a été introduit lors de l'année du Covid et en est à sa cinquième année, avec 15 étudiants cette année. Le programme fonctionne bien, les étudiants sont satisfaits, et une présentation récente a permis aux étudiants de cinquième année d'expliquer leur expérience aux quatrièmes années. Les structures d'accueil incluent des administrations centrales, des agences de l'État, des collectivités territoriales, ainsi que des organisations diverses. Cette diversité de parcours constitue selon elle une richesse, car les étudiants ont des projets très différents, certains souhaitent devenir officiers de gendarmerie, d'autres travailler pour la Sécurité Sociale, mais ils partagent tous un engagement commun pour le service public. Elle est fière de cette diversité et de la manière dont les étudiants, malgré leurs différences, collaborent et sont amenés à travailler ensemble dans leurs projets tutorés.

M. Lartigau souligne l'importance de l'ouverture à l'apprentissage dans les carrières administratives, notamment pour les épreuves d'admission de l'INSP, en termes de savoir-être et de savoir-faire. Il pose ensuite deux questions. Il souhaite d'abord savoir si l'IEP de Bordeaux propose une préparation spécifique pour la voie Orient de l'INSP, qui remplace le concours du Quai d'Orsay, et si cette préparation est distincte de celle pour la voie générale. Il se demande également si les concours de commissaire aux armées et de commissaire de police, des concours considérés comme A+, sont abordés dans la préparation « Objectif INSP », et s'il y a une mutualisation.

Mme Gaudin répond à la première question en précisant que l'IEP de Bordeaux propose un accompagnement plutôt qu'une préparation complète pour la voie Orient de l'INSP. Elle reconnaît que le changement de calendrier a été particulièrement difficile à gérer. Concernant la deuxième question, elle explique que la première année du Master en OI est exclusivement consacrée à la préparation de l'INSP, l'INET ou les concours des assemblées, car il est essentiel que les étudiants se concentrent pleinement sur ces concours pour avoir des chances de succès.

En revanche, en deuxième année, les étudiants peuvent se diversifier. Ceux qui souhaitent préparer des concours dits A+ (comme commissaire de police ou commissaire aux armées) le font dans le cadre de la préparation « Carrières administratives », avec de bons résultats. Les modules spécifiques sont ouverts à la fois aux étudiants en CA et au CPAG, et les étudiants en OI peuvent y participer.

3. Affaires financières

■ Approbation du compte financier 2024 PJ.2, 3 et 4

Mme Cardona précise que la présentation se fera en deux parties et qu'elle cédera la parole à leur agent comptable, Mme Ammar-Khodja.

S'agissant du tableau des emplois (I) :

- Les emplois sous plafond, qui sont financés par des ressources globales, se sont élevés à 58 ETPT, contre 59 au budget rectificatif. Le taux d'exécution est de 90 %, ce qui est considéré comme positif, car la notification ministérielle était de 58.
- En ce qui concerne les emplois hors plafond, 21 emplois avaient été prévus dans le budget rectificatif et ce chiffre a été atteint, soit un taux d'exécution de 100 %.
- Une analyse plus détaillée de l'évolution de la masse salariale en termes d'ETPT entre 2023 et 2024 sera présentée dans un second temps.

S'agissant des autorisations budgétaires (II) :

- Lors du dernier budget rectificatif, un solde déficitaire de 515 000 € avait été annoncé, mais le solde excédentaire au 31 décembre est de 55 000 €. Cette différence est due à un taux de réalisation des recettes de 102 %, dépassant les prévisions initiales.
- Les recettes :
 - Répartition des recettes
 - Les recettes sont divisées en globalisées (89 %) et fléchées (11 %).
 - Pour les recettes globalisées, le taux de réalisation est de 103 %, tandis que pour les recettes fléchées, il est de 96 %.
 - L'écart par rapport aux prévisions des recettes est de 158 000 €, principalement dû à la subvention pour charge de service public (SCSP) supérieure à la prévision, en raison de la notification tardive. Pour les recettes fléchées, l'écart s'explique par un décalage dans le temps, notamment pour la chaire TerrESS, et une modification des règles dans l'outil pour les financements d'État fléchés, qui ont été intégrés comme recettes globalisées.
 - Évolution des recettes
 - Les recettes sont en hausse de 2 % par rapport à 2023, et de 37 % depuis 2019. Cependant, cette croissance diminue d'année en année, passant de 8 % en 2021 par rapport à 2020, à seulement 2 % cette année, soit 164 000 € d'augmentation.
 - La hausse provient principalement des unités budgétaires (formation, services supports) et des autres financements publics, qui connaissent une augmentation exceptionnelle de 794 000 € par rapport à 2023, en raison de subventions comme celle d'AC pour le projet REACT EU et de l'INSP.



- Analyse des recettes selon leur origine
 - Les recettes propres représentent 50 % des ressources, suivies de la SCSP (26 %) et des autres financements publics (12 %).
 - Sur les 50 % de recettes propres, 74 % correspondent aux droits d'inscription, représentant une part importante des revenus.
 - Sur un total de 3,5 millions d'euros, 2,9 millions d'euros proviennent des droits modulés, 528 000 € proviennent des droits d'inscription au concours d'entrée. Le reste des recettes propres concerne principalement les droits de l'école doctorale et les droits de bibliothèque pour la formation continue.
 - Les droits d'inscription ont diminué de 79 000 € par rapport à l'année 2023.
- Les dépenses :
 - Indicateurs généraux
 - Le taux d'exécution des dépenses est de 96 %, supérieur au minimum requis de 90 %, et s'améliore par rapport à l'année précédente.
 - Les autorisations d'engagement sont passées de 94 % à 97 % cette année.
 - Les crédits de paiement sont passés de 92 % à 96 %, avec une progression notable dans les crédits de fonctionnement, qui sont passés de 87 % à 95 %.
 - Les dépenses de personnel
 - Le taux d'exécution des dépenses personnelles est de 98 %, en amélioration continue d'année en année.
 - Les dépenses de personnel représentent 57 % des dépenses de l'établissement (hors investissements). C'est un enjeu majeur pour l'établissement, et un suivi rigoureux est mis en place avec la stabilisation du contrôleur de gestion et l'intégration de nouveaux outils de suivi.
 - Les dépenses de masse salariale ont augmenté de 73 %, passant de 2,7 millions d'euros en 2019 à 4,8 millions d'euros cette année.
 - Le nombre d'ETPT (Équivalents Temps Plein Travaillé) a augmenté de 44 à 56. L'augmentation de +9 ETPT ne correspond pas à +9 personnes, mais à différents renforts dans les services (service des ressources humaines, service de la scolarité en raison de la réforme, service du patrimoine, chargé de mission parité, égalité et diversité, suppléances dans divers services).
 - Les dépenses de fonctionnement
 - Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9 % par rapport à 2023, avec un taux d'exécution de 95 %. Après une progression constante du taux d'exécution sur les dernières années, puisqu'il est passé de 77 % à 93 % entre 2020 et 2022, il y a eu une détérioration en 2023 (87 %).
 - Cette année, le taux de 95 % laisse 215 000 € de crédits de paiement non dépensés. Ce bon résultat est notamment lié à la déprogrammation de 960 000 € au budget rectificatif.
 - Les dépenses de fonctionnement sont diverses et Mme Cardona propose de faire un focus sur le fonds pour la diversité sociale et territoriale.
 - Aides à la mobilité : Ces aides ont augmenté, passant de 75 000 à 158 000 €, en raison de la réduction des notifications de l'agence Erasmus+ et des changements de règles en Nouvelle-Aquitaine. Ces aides ont diminué par rapport à l'année 2023, en raison des demi-promotions.
 - Diminution des aides pour le FIFCA, les césures, et les aides numériques, tandis que les aides pour les stages, les tests linguistiques, et les aides exceptionnelles ont augmenté.
 - Tests linguistiques : Les aides sont passées de 7 000 € à 25 000 € cette année. En 2025, elles resteront à un niveau similaire, mais devraient atteindre 63 000 € en 2026 en raison de la réforme.

- Les dépenses d'investissement
 - Le taux d'exécution est de 90 %. Le taux d'exécution des crédits d'investissements s'était nettement amélioré en 2022 par rapport aux années précédentes, passant de 89 % à 98 %. Il y a eu une détérioration en 2023, et cette année, il est de 90 %.
 - Les dépenses sont principalement réparties sur les services support (patrimoine et services informatiques).
 - Une volonté d'améliorer le taux d'exécution des investissements dans la recherche avait été formulée dans le plan financier 2020. Cependant, une légère rechute a eu lieu cette année, due à un décalage dans la réception des factures et du matériel. Néanmoins, les crédits d'investissement pour la recherche sont faibles (19 000 €) par rapport au reste de l'établissement (995 000 €).
 - Au sein de la DSIN, le taux d'exécution est de 94 % pour un montant global de 63 000 €.
 - Les dépenses bâtimentaires sont difficiles à prévoir à cause de la complexité des travaux, mais un suivi continu est prévu.
 - Augmentation des dépenses d'investissement :
 - Les dépenses d'investissement globales ont augmenté de 41 % par rapport à l'année précédente.
 - Les dépenses dans la recherche ont fortement augmenté de 113 %, notamment en raison de l'achat de cabines acoustiques.
 - Les dépenses liées au patrimoine et aux services informatiques ont augmenté de 40 %, avec une hausse notable de 50 % pour le service informatique, principalement pour l'achat de matériels informatiques et des projets menés.
 - Le service patrimoine a connu une augmentation de 18 %, principalement à cause des travaux d'expansion de la bibliothèque, d'amélioration des confort thermiques, ainsi que des travaux sur les amphithéâtres Siegfried et Montesquieu.
- Évolution des dépenses depuis 2019 :
 - On constate une augmentation globale de 56 %.
 - Cette hausse est principalement due aux dépenses de personnel, qui ont augmenté de 73 %, liée aux valorisations et au nombre d'emplois créés.
 - Les dépenses d'investissement sont plus cycliques, variant selon la programmation des investissements dans les secteurs numériques et bâtimentaires.
 - Enfin, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9 % par rapport au budget initial.
- Mesures à mettre en place :
 - Le taux d'exécution global de 96 % est satisfaisant, résultat d'un travail collectif impliquant tous les services et non uniquement le service financier. Il sera essentiel de maintenir ce travail pour l'année 2025, avec un accent sur quatre thématiques clefs.
 - Collaboration avec le service des ressources humaines pour améliorer les prévisions des dépenses hors champ et la gestion de la temporalité des paiements des heures des intervenants.
 - Suivi renforcé des recettes, en particulier avec la Recherche.
 - Attention particulière aux prévisions et versements des aides à mobilité, en collaboration avec le service des Relations Internationales.
 - Suivi des prévisions de dépenses d'investissement avec l'Ingénieur Patrimoine.

- Les actions pour 2025 incluent :
 - Renforcement de l'accompagnement de la Direction des Affaires Financières vers les services, avec la mise en place du SID Finance (mars 2025), permettant un accès direct aux dépenses et recettes des services pour un meilleur suivi.
 - Amélioration de la communication financière, avec la création d'un espace dédié sur l'ENT de l'établissement.
 - Automatisation des procédures, notamment avec la mise en place de connecteurs entre les outils financiers (Chorus pro, GED, GFC).

S'agissant des ratios financiers (III) :

- La situation financière reste saine :
 - L'IEP dispose de 390 jours de fonds de roulement et d'une trésorerie solide.
 - Le ratio de Dizambourg, qui mesure le poids des charges de personnel par rapport aux recettes, reste dans des limites non inquiétantes.
- Cependant, bien que ces ratios soient excellents, plusieurs éléments doivent être soulignés :
 - La part des recettes propres diminue par rapport à l'ensemble des recettes.
 - La masse salariale continue de croître, tout comme les dépenses de fonctionnement.

Mme Ammar-Khodja présente la comptabilité patrimoniale (I) :

- Le résultat comptable :
 - Le résultat comptable inclut les crédits de paiement et les recettes encaissées, mais aussi les charges rattachées à l'exercice, qui se divisent en deux catégories :
 - Charges décaissables : services réalisés avant le 31 décembre, mais dont la facture n'a pas été réglée, souvent à cause de pièces justificatives manquantes ou d'arrivées tardives.
 - Charges non décaissables : amortissements et provisions (sur créances ou outils).
 - Du côté des produits, on distingue également deux types de produits rattachés à l'exercice :
 - Produits encaissables : recettes acquises avant le 31 décembre 2024, mais pour lesquelles le titre de recette n'a pas encore été émis.
 - Produits non encaissables : reprises de financement, principalement des subventions pour l'achat de biens immobiliers dans le cadre de travaux, ce qui neutralise l'amortissement.
 - Le résultat comptable pour 2024 est bénéficiaire de 349 021 €, supérieur à la prévision du Budget Rectificatif de 256 090 €.
 - Il y a une progression des recettes de 3,14 % par rapport à 2023, soit une augmentation d'environ 282 000 €.
 - Les charges ont principalement augmenté pour les charges d'exploitation et de personnel, tandis que les charges d'intervention ont diminué.
- Les dépenses :
 - Les achats :
 - Concernant les achats, il y a une diminution de 96 000 € sur les fluides, principalement due à la baisse du coût de l'électricité et du gaz.
 - Cependant, les fournitures et matériels connaissent une légère hausse, surtout en raison de l'augmentation du coût des matières premières, notamment le papier.
 - Les services extérieurs :
 - Les achats de documentation augmentent de 15 000 €, tandis que les locations diminuent.
 - En revanche, il y a une augmentation des entretiens, réparations et maintenance, liée à la hausse des coûts des matières en 2024.

- Les autres services :
 - Une légère augmentation de 27 000 € des mises à disposition de personnel.
 - Une hausse de 59 000 € des frais de déplacement, principalement dus aux déplacements des étudiants.
 - Une augmentation de 36 000 € des frais de réception.
 - Une augmentation de 90 000 € des prestations informatiques, en raison de la poursuite de la mise en place de la GED.
 - Une augmentation de 49 000 € des autres prestations, comprenant notamment les tests de langue et les cotisations sportives.
- La masse salariale :
 - La masse salariale représente 52 % des charges et augmente de 4,56 % par rapport à l'exercice 2024.
 - Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des ETPT (équivalents temps plein), avec un solde de +9 ETPT sous plafond et -4 ETPT hors plafond.
 - Le budget État est de 8,6 millions d'euros pour 100,84 ETPT, mais cette masse salariale n'est pas gérée dans les comptes de Sciences Po Bordeaux.
- Les charges d'intervention :
 - Il y a une diminution de 37 %, principalement due à la baisse des aides allouées aux étudiants, en particulier celles destinées à la mobilité. Cette réduction représente 132 000 € de moins.
 - Les subventions versées aux associations diminuent également, mais cette baisse est liée à des prestations ponctuelles de 2023, telles que la plateforme de la chaire TerrESS et des subventions pour des colloques et des activités artistiques, qui ne se sont pas répétées cette année.
- La valeur nette comptable :
 - La valeur nette comptable augmente, en partie en raison des sorties de biens proposées lors du CA du 27/09/2024, comprenant des matériels et mobiliers dont la part non amortie a un impact sur les comptes de l'établissement.
 - Les amortissements et les provisions augmentent de 6,5 %.
 - Les amortissements connaissent une hausse de 40 000 €, liée aux achats de logiciels, notamment pour la mise en œuvre d'un réseau local Ethernet, avec un poste logiciel qui augmente de 600 000 € en 2024.
 - Les provisions pour créances et litiges augmentent de 19 000 € en raison de trois provisions comptabilisées cette année pour un risque de litige en 2025.
- Les produits :
 - Les produits de 2024 augmentent de 4,71 % par rapport à 2023, soit environ 432 000 €, atteignant un total de 9,6 millions d'euros.
 - Les ressources propres diminuent, notamment avec une baisse de 87 000 € sur les droits de scolarité.
 - La formation continue connaît une augmentation de 226 000 €, en raison du cycle biennal des formations. La formation en apprentissage augmente de 89 000 €, liée à la hausse du nombre d'apprentis.
 - Les subventions augmentent de 130 000 € pour la SSP, avec des dotations supplémentaires pour l'apprentissage et la masse salariale. Les autres subventions augmentent de 105 000 €, principalement pour les projets de recherche et colloques.
 - La taxe d'apprentissage augmente de 10 000 €, avec un reliquat de 4 000 € pour compenser le manque de 2023.

- Les dons diminuent de 12 000 €, principalement en raison d'une baisse de 10 000 € pour la chaire TerrESS et de 2 000 € pour le FAIRE.
- La CVEC (contribution vie étudiante) augmente de 38 000 €, liée à l'augmentation du nombre d'étudiants et à une hausse du coût par étudiant, qui augmente de 4 € sur la notification définitive du CROUS.
- La quote-part des investissements diminue légèrement, car les subventions précédemment reçues pour des projets sont quasiment amorties.
- La trésorerie :
 - Au 31 décembre 2024, la trésorerie de l'établissement s'élève à 10 769 064 €, en augmentation de 41 146 €, représentant 455 jours de crédit de paiement des dépenses de fonctionnement (contre 490 jours en 2023).
 - Bien que la trésorerie augmente, le nombre de jours diminue en raison de l'augmentation du coût journalier des dépenses, passé de 21 883 € à 23 688 €.
 - En décembre, 1 161 k€ de dépenses ont été réglés, soit 25 % des dépenses annuelles.
 - La variation de trésorerie (45 146 €) provient de flux budgétaires et non budgétaires :
 - Le flux budgétaire s'élève à 51 514 €.
 - Les opérations en compte de tiers (encaissements non encore comptabilisés) représentent 42 672 €.
 - Des opérations liées aux bourses Erasmus, AMI et l'UFA ont généré un flux négatif de -49 040 € en raison de décaissements supérieurs aux encaissements.

S'agissant des agrégats financiers (II) :

- La capacité d'autofinancement :
 - La capacité d'autofinancement (CAF) de l'année s'élève à 1 555 565 €.
 - La CAF représente l'écart entre les ressources propres et les dépenses, permettant ainsi de financer les investissements réalisés en 2024. Cette année, les investissements s'élèvent à 1,43 million d'euros, et la CAF permet de couvrir l'intégralité de ces investissements.
 - Elle permet aussi de couvrir un retraitement effectué pour des dépenses de 28 000 € liées au projet REACT EU, non acceptées par le partenaire.
 - Cela conduit à un prélèvement sur le fonds de roulement de 9 516 €.
- Le fonds de roulement
 - Il s'agit des capitaux propres auxquels on a retiré l'actif immobilisé.
 - Après compensation, le fonds de roulement s'élève à 9 436 088 €, ce qui correspond à 398 jours de dépenses de fonctionnement et de personnel.
 - Un besoin de fonds de roulement négatif est observé, ce qui signifie que l'établissement encaisse plus rapidement qu'il ne décaisse.
 - Le fonds de roulement net global, ou fonds de roulement libre d'emploi est de 621 078 €, soit 26 jours de dépenses de fonctionnement et de personnel.
 - Le solde de trésorerie est de 1,9 million d'euros, soit l'équivalent de 84 jours de crédit de paiement pour les dépenses de fonctionnement et de personnel. La soutenabilité à long terme est donc assurée, car 30 jours de trésorerie sont nécessaires.

Mme Ammar-Khodja conclut son intervention en évoquant les chantiers prévus, à savoir :

- Réaliser un inventaire physique pour rapprocher l'inventaire comptable, car il existe de nombreux biens dans l'actif, mais il est difficile de vérifier s'ils sont toujours présents.
- Se conformer aux obligations réglementaires, de garantir la sincérité et la fiabilité des états financiers, de mieux planifier les renouvellements et investissements, et de détecter d'éventuelles anomalies.
- Renforcer la responsabilité du gestionnaire public.
- Finaliser l'organigramme fonctionnel de l'agence comptable, en détaillant les missions, tâches et outils associés.
- En lien avec la DRH, poursuivre la dématérialisation des pièces justificatives.

Mme Pistre s'interroge sur l'augmentation des aides des tests linguistiques, qui sont passées de 7 000 à 25 000 et qui atteindront 63 000 € en 2026.

Mme Cardona explique qu'en 2026, il y aura une promotion entière alors qu'en 2024-2025, il n'y a qu'une demi-promo.

Mme Gaudin ajoute que les tests sont désormais remboursés pour tout le monde.

M. Darbon explique les enjeux derrière cette décision, notamment en ce qui concerne l'évaluation du niveau d'anglais des étudiants à l'entrée. Il existe une incertitude quant à leur niveau réel d'anglais, qui ne correspond pas toujours aux notes de Parcoursup. L'objectif est de s'assurer qu'aucun étudiant n'ait un niveau d'anglais insuffisant ou catastrophique, et de pouvoir mesurer la plus-value des enseignements en anglais proposés au cours de leur formation. Il faut que ces étudiants aient au moins les bases nécessaires pour bénéficier de l'aide qui leur sera apportée.

Mme Gaudin estime qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à un prestataire externe pour les tests d'apprentissage, car ces tests pourraient être réalisés en interne. C'est différent pour les tests requis pour intégrer une université à l'étranger, qui nécessitent des organismes externes. Par contre, elle ne trouve pas utile de financer ces tests pour toute la promotion, car tous les étudiants n'en ont pas besoin, notamment ceux qui partent dans des pays hispanophones. Elle pense qu'il devrait y avoir un ajustement.

Mme Forest précise que le certificat IELTS n'est pas seulement demandé pour les étudiants partant en mobilité dans des pays anglophones, mais aussi dans le cadre des démarches de visa. Ce certificat est exigé par le British Council, car il offre une garantie aux autorités délivrant les visas. Cela justifie en partie le passage de ce test et son remboursement généralisé par l'établissement.

Mme Martin ajoute que bien que tous les étudiants ne partent pas forcément dans une destination anglophone, leur liste de vœux peut inclure plusieurs options, dont certaines anglophones. Comme le test IELTS a lieu avant que la destination finale soit déterminée, il est recommandé à tous les étudiants de le passer pour ne pas être limités dans leur choix par la suite.

M. Gallet note une progression significative de la masse salariale sur cinq ans, qui passe de 2,8 millions à 4,8 millions d'euros. Il trouve cette augmentation remarquable, surtout dans le secteur public. Selon lui, cela témoigne d'un véritable accompagnement financier et stratégique et d'un effort conséquent de l'État.

M. Darbon se dit plutôt inquiet concernant l'augmentation rapide de la masse salariale. Il craint que, à terme, cette évolution ne pose problème, notamment en raison de la diminution des ressources et de la non-indexation des droits d'inscription.

M. Rouger ajoute que la massification de l'établissement et la diversification des missions ont entraîné des coûts importants. Il attire l'attention sur l'importance de vérifier qu'ils ont bien les moyens de leurs ambitions.

M. Gallet confirme qu'ils doivent s'interroger sur les ressources propres de l'établissement, en particulier les recettes liées aux droits d'inscription, qui représentent 75 % des recettes propres et qui n'ont pas été réévalués. Leur manque d'autonomie financière pourrait poser un problème à terme, notamment dans les conditions budgétaires peu favorables qui s'annoncent. Il trouve important qu'ils aient assez de ressources propres pour ne pas avoir à subir des arbitrages externes.

Mme Gaudin attire l'attention sur une problématique structurelle : la pénurie persistante de postes financés par l'État, alors même que le nombre d'étudiants augmente. Elle insiste sur l'importance de maintenir un équilibre entre les enseignants permanents et les intervenants extérieurs. Si ces derniers apportent une diversité précieuse, ils ne peuvent pas assumer certaines missions essentielles comme la coordination des enseignements et le suivi des étudiants. Elle alerte ainsi sur une situation qui devient de plus en plus fragile en termes de soutenabilité pédagogique et organisationnelle.

M. Lefèvre souligne un paradoxe : malgré une baisse du prix du kilowatt-heure de 21 %, la consommation d'électricité de l'IEP a augmenté de 4 %. Il rappelle que les bâtiments représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre et insiste sur la sobriété énergétique. Il fait part du mécontentement de certains étudiants face aux écrans et éclairages laissés allumés la nuit et demande à la direction si une réflexion sur des mesures concrètes est entamée pour réduire ces consommations inutiles.

M. Rouger explique que le choix des téléviseurs s'est porté sur Sony, une marque plus économe en énergie grâce à un système d'autocontrôle de la luminosité. Il assure que les écrans sont programmés pour s'éteindre la nuit, avec des ajustements en cas de dysfonctionnement, ce qui peut arriver. Il souligne enfin que l'augmentation de la consommation électrique est surtout due à l'installation de prises dans les amphithéâtres et espaces de circulation.

M. Ballet soulève la question des télévisions du CROUS.

Mme Couderc répond qu'ils peuvent faire remonter cette problématique au CROUS, mais ce n'est pas l'IEP qui gère ces écrans.

M. Prévot indique que des signalements ont déjà été faits et des techniciens sont intervenus pour corriger la programmation. Il précise que les éclairages visibles la nuit sont principalement des éclairages de sécurité et de sortie de secours, mais qui peuvent donner l'impression que le bâtiment est allumé.

M. Bertrand suggère que les étudiants évitent d'occuper un amphithéâtre lorsqu'ils sont seulement trois. Il souligne que c'est fréquent et appelle à un effort collectif pour limiter la consommation d'énergie.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	<i>Délibération 2025-02</i>
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	12
	Pour 30
	Contre 0
	Abstention 0

→ **Résultat : adoptée**

■ Liste des marchés publics 2024 PJ.5

Mme Tajri explique que l'annexe concerne les opérateurs de l'État avec un budget achats supérieur à 10 millions d'euros, ce qui n'est pas le cas de l'IEP, dont le budget achats est d'environ 5 millions d'euros, mais ils souhaitent tout de même se soumettre à cette démarche et d'être transparents sur leur liste de marchés publics. En 2024, huit marchés ont été notifiés, principalement pour des investissements liés à la DSI et au patrimoine, pour un montant total de 2 561 370 €. Elle précise que ces chiffres sont indicatifs, car certains marchés sont basés sur des accords-cadres avec des montants estimatifs, selon les besoins et les bons de commande exécutés, mais les marchés publics nécessitent de reporter le montant maximum pour définir la procédure.

M. Lefèvre remarque que bien que l'IEP soit engagé dans une démarche de labellisation des DDRS, les critères de développement durable n'ont pas été pris en compte dans la notation des marchés publics, notamment concernant les enjeux de construction, de rénovation et l'achat de nouvelles technologies. Il est étonné de cette absence et souhaite comprendre les raisons de cette omission.

Mme Tajri explique que l'absence de critères de développement durable dans la notation des marchés publics est liée au segment d'achats concerné. Bien que la politique d'achats de l'IEP intègre généralement un critère de 10 % pour le développement durable et la responsabilité sociétale, ce critère peut être intégré soit dans les critères de notation, soit directement dans le cahier des charges, selon le type d'achat. Par exemple, dans le cas de la maîtrise d'œuvre, l'équipe d'architectes a été sensibilisée aux aspects de développement durable, mais cela n'a pas été intégré dans les critères de notation. Mme Tajri assure que ces éléments sont bien pris en compte et que la politique d'achats sera réévaluée et renforcée. D'ailleurs, le service des marchés a suivi une formation récente à l'achat public.

Mme Hébert aimerait comprendre ce qu'il y a derrière le projet « installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéosurveillance ».

Mme Tajri répond que le projet d'installation, mise en service et maintenance du système de vidéosurveillance fait partie du programme de prévention 2024, qui a été adopté en Conseil d'administration. Il s'agit de remettre en état les caméras existantes, notamment celles qui surveillent des zones sensibles, comme les salles informatiques, ainsi que la salle B002 située à l'extérieur de l'établissement. Le projet inclut également le déploiement de nouvelles caméras à l'extérieur pour renforcer la sécurité de l'établissement.

Mme Couderc précise que cela fait suite à une demande des étudiants pour les parkings.

→ Résultat : adoptée

■ Subventions aux associations (CVA et CVEC) PJ.6 et 7

M. Prévot présente les résultats des commissions attributives. Pour la Commission de Vie Associative (CVA), 25 projets ont été financés pour un montant total de 11 892,44 €, ce qui représente environ la moitié du budget annuel. Concernant la CVEC, la commission a eu lieu le 22 janvier et a permis de financer 9 projets pour un total de 2 473 €. Enfin, une aide financière de 8 000 € a été attribuée à l'Association Sportive (AS) pour les transports et la participation aux Jeux Inter-Sciences Po (JISPO).

4. Organisation générale des études

■ Modification du règlement des procédures d'entrée PJ.8

Mme Tajri explique que la modification concerne le développement d'un partenariat avec l'African Leadership Academy, qui versera des bourses aux étudiants admis. L'African Leadership Academy n'étant ni une université partenaire ni un service diplomatique, la modification du règlement des procédures d'entrée consiste à remplacer la mention « universités partenaires » par « partenaires académiques ». Cela permettra à ces étudiants sélectionnés de bénéficier d'une procédure d'admission dérogatoire sans passer par Parcoursup.

Mme Hébert s'interroge sur l'impact juridique de la notion de « partenaires académiques » dans le règlement des procédures d'entrée. Elle se demande si cette modification pourrait potentiellement ouvrir la porte à des partenariats avec des écoles privées ou des partenaires privés.

Mme Tajri précise que, d'un point de vue juridique, le terme « partenaire académique » n'est pas lié à une forme juridique spécifique. Cela désigne toute entité ayant pour mission principale l'enseignement ou la promotion de l'enseignement, peu importe sa nature juridique. Par contre, il s'agit bien ici de structures étrangères. L'exemple d'une école privée sous contrat en France ne correspond donc pas à cette possibilité de partenariat.

Mme Hébert fait remarquer que cela pourrait du coup être une école privée hors contrat à l'étranger.

M. Tiberj la rassure en disant que ce type d'opérations nécessiterait forcément un passage en CA.

M. Gallet demande des précisions sur l'African Leadership Academy.

Mme Martin explique que l'African Leadership Academy (ALA) se compose de deux entités distinctes, mais liées : ALA et ALX. ALA se concentre sur la formation d'étudiants africains, en identifiant des élèves au sein des lycées, et pas seulement les lycées d'excellence. Ces étudiants sont ensuite formés pendant deux ans dans divers domaines avant de pouvoir postuler à des programmes universitaires d'excellence. ALX, quant à lui, est un programme de huit mois destiné aux étudiants qui possèdent déjà l'équivalent du baccalauréat africain, avec la même vocation de les aider à intégrer des institutions académiques internationales, via des partenariats signés avec des universités. Ce programme est financé par des dons de sociétés, de mécènes et d'autres donateurs.

Mme Papin demande si ce nouveau dispositif a vocation à intégrer des étudiants sur l'ensemble de la durée des études à Sciences Po, soit cinq ans.

Mme Martin confirme : il s'agit d'étudiants qui sont recrutés dès leur première année et qui poursuivront l'intégralité de leur scolarité à Sciences Po Bordeaux.

Mme Gaudin a été tutrice de plusieurs étudiants Balafon et elle trouve important qu'ils puissent passer cinq ans à Sciences Po Bordeaux. Cette durée leur permet de s'acclimater pleinement, de profiter de l'année de mobilité, et de bénéficier du tronc commun du premier cycle avant d'arriver en master.

M. Darbon précise que l'objectif est de permettre à des étudiants qui n'auraient pas les moyens d'accéder aux formations de Sciences Po d'en bénéficier, dans une logique sociale. Contrairement au programme Balafon, qui a échoué en partie, car les bailleurs publics et privés n'étaient pas prêts à financer des étudiants sur cinq ans sans garantie de retour sur investissement, ce nouveau projet passe par un organisme international spécialisé dans ce type de procédures. Cela permet de relancer un programme d'attractivité pour les étudiants africains tout en ayant un système de financement. Selon lui, le risque de privatisation est extrêmement limité. De plus, dans de nombreux pays, l'éducation relève en grande partie du secteur privé.

En l'absence d'autres remarques, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-03
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	12
	Pour 30
	Contre 0
	Abstention 0

■ Adoption du calendrier des inscriptions 2025-2026 PJ.9

Mme Tajri indique que le calendrier des inscriptions pour l'année 2025-2026 reste similaire à celui des années précédentes. Pour les étudiants déjà dans le cursus, l'envoi du dossier d'inscription administrative doit se faire avant le 11 juillet. De plus, elle rappelle que toute inscription doit être régularisée avant la veille des congés de la Toussaint afin d'être validée au sein de l'établissement.

En l'absence de remarques, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-04
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	12
	Pour 30
	Contre 0
	Abstention 0

→ **Résultat : adoptée**

■ **Adoption du calendrier universitaire 2025-2026 PJ.10**

Mme Forest précise que le calendrier pour l'année prochaine reste globalement similaire à celui de l'année en cours, avec quelques ajustements. Tout d'abord, les rencontres carrières, qui se tenaient habituellement un jeudi, seront désormais programmées un vendredi afin de potentiellement attirer plus de professionnels. Ce changement sera expérimenté à la rentrée suivante. En outre, les examens du second semestre se tiendront tous après les vacances d'avril, comme cela se faisait auparavant, et contrairement à cette année où certains examens des 1^{re} et 2^e années avaient lieu avant les vacances d'avril. Mme Forest explique que le calendrier tient compte de plusieurs facteurs : une semaine d'intégration pour les primo-entrants en première année, 12 semaines d'enseignement au premier semestre, et deux semaines d'examen. Avec 15 semaines entre le 1^{er} septembre et les vacances de Noël, il n'y a donc aucune marge de manœuvre pour ajuster les dates.

M. Rouger évoque les difficultés organisationnelles causées par un début d'année académique le 26 août, ce qui réduit les congés d'été, déjà souvent très courts, pour les enseignants et le personnel. Il rappelle que ce début anticipé était justifié par le changement lié à l'année de mobilité, mais puisque cette situation sera réglée l'année prochaine, il souhaiterait que l'année universitaire commence en septembre. Il ajoute qu'il y a également des problématiques pour les étudiants, telles que les difficultés de logement en août, ainsi que les stages ou jobs d'été qui se terminent fin août.

M. Ballet souligne qu'il y a de plus en plus d'étudiants qui commencent leur rentrée le 1^{er} septembre, contrairement aux années précédentes où beaucoup arrivaient fin août. Cependant, les quatrièmes années primo-entrants, qui commencent toujours fin août, rencontrent des difficultés, notamment en raison de leurs contrats de travail d'été qui se terminent souvent le 31 août, ce qui rend parfois leur participation aux prérentrées impossible. Cet aspect est d'autant plus important pour les quatrièmes années qu'il y a un enjeu d'intégration majeur.

M. Bertrand souligne que l'IEP fonctionne trop en circuit fermé, ce qui complique l'intégration des étudiants de Rosario et des filières spécifiques. Il insiste sur la nécessité d'une plus grande ouverture et d'une meilleure circulation entre les campus pour éviter ce microcosme.

Mme Gaudin suggère de préciser dans le document que les cinquièmes années, notamment en parcours apprentissage et carrière administrative, ont un calendrier décalé. Cela permettrait de mieux informer les étudiants, en particulier ceux qui cherchent à faire des stages jusque septembre, étant donné que l'été, dans les administrations, offre peu d'opportunités.

M. Gallet estime qu'ils peuvent le rajouter.

Mme Thiriot informe le service des relations internationales qu'elle va avoir une réunion avec l'UB concernant les journées d'accueil à la fin du mois d'août pour les étudiants internationaux. Ils vont discuter de la possibilité d'avoir un focus spécial pour les étudiants étrangers durant cette séquence.

En l'absence de remarque supplémentaire, M. Gallet soumet la délibération au vote.

Résultat du vote	Délibération 2025-05
Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	12
	Pour 30
	Contre 0
	Abstention 0

→ Résultat : adoptée

5. Informations et questions diverses

M. Gallet s'enquiert d'éventuelles questions supplémentaires.

M. Froment souhaite revenir sur les récentes mobilisations qui ont eu lieu à Sciences Po Bordeaux. Il rappelle que ces mobilisations s'inscrivent dans un contexte national face à la crise de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui menace principalement l'université publique. Le budget de l'enseignement supérieur par étudiant a baissé de 22 % entre 2012 et 2023, ce qui fragilise également la recherche, alors que les besoins de la recherche publique face aux défis sociaux, économiques, environnementaux, n'ont jamais été aussi essentiels. C'est d'autant plus à signaler qu'outre-Atlantique, malheureusement, le fascisme s'attaque directement à la recherche. À Sciences Po Bordeaux, lors du blocage de l'établissement, des étudiants ont été intimidés et agressés par des milices d'extrême droite alors même que l'opposition à l'extrême droite était une des revendications clefs des étudiants et étudiantes. Sur le plan organisationnel, l'assemblée générale était horizontale, asyndicale et non hiérarchique. Les représentants étaient révocables et avaient un mandat unique. Les décisions étaient prises collectivement par vote. Les élus étudiants ont participé à cette mobilisation, mais n'en sont pas les porte-parole. Sur la forme, ce blocage a permis un moment de politisation et de reprendre le contrôle de l'agenda politique, avec un focus sur les restrictions budgétaires et les conséquences des fonds publics réduits, qui ouvrent la porte à une plus grande intervention des fonds privés et à un creusement des inégalités. Cela remet en cause l'égalité des chances. M. Froment rappelle que Sciences Po Bordeaux a dix fois plus de budgets par tête qu'à l'université de Bordeaux Montaigne. Cette logique de libéralisation d'enseignement supérieur s'accompagne d'une logique néolibérale et d'un système patriarcal, ce qui explique aussi la revendication de l'AG sur les VSS. Pour finir, M. Froment tient à exprimer leur sympathie envers le personnel. Ils ont conscience que ces dernières semaines ont été particulièrement éprouvantes pour le personnel administratif de l'établissement, avec des services perturbés et de nombreux retards. Ils regrettent que les négociations ne se soient pas mieux passées. Cependant, il insiste sur l'importance que les engagements pris soient respectés et que les discussions se poursuivent afin que cette situation n'ait pas été vaine.

M. Gallet s'enquiert de l'impact des perturbations sur les étudiants.

M. Gauthier répond que les cours à distance ont été difficiles pour les étudiants, notamment sur le plan psychologique. Il évoque l'isolement de certains étudiants et les difficultés à étudier, en particulier pour ceux qui n'ont pas le matériel nécessaire pour suivre les cours en ligne. Il mentionne aussi les étudiants de troisième année, notamment ceux qui préparent leur mémoire de recherche, qui ont été restreints dans leur accès à certaines ressources académiques en raison de la fermeture de la BU.

Mme Duval rappelle qu'une des propositions faites était l'instauration du vote électronique, qui a été soumise à un vote lors de l'Assemblée Générale. Elle a été très étonnée que cette proposition soit rejetée et soit perçue comme participant à la dépolitisation du mouvement. Elle ajoute que le vote en présentiel à l'AG a également été rejeté, ce qui soulève des questions sur différents enjeux qui ont été au centre de l'AG et du blocus.

M. Darbon n'a pas la même interprétation des événements des dernières semaines que celle qui vient d'être présentée. Il considère ce qui s'est passé comme extrêmement grave, soulignant qu'il ne s'agit pas simplement d'un mouvement de revendication, mais d'une remise en cause de l'institution, de l'autorité, de la place des étudiants par rapport aux enseignants, ainsi que de la situation de chacun. M. Darbon revient sur le déroulé des événements. Mardi matin, il a été accueilli par des individus cagoulés. Il a accepté de discuter avec l'une des personnes non cagoulées, mais il estime aujourd'hui que c'était une erreur et qu'il aurait dû refuser cette rencontre, car cela va à l'encontre de l'esprit d'une université ouverte. Il précise que la mobilisation en elle-même n'est pas remise en cause, mais plutôt les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée. Il insiste sur le fait que les enseignants présents lors du blocage ont été choqués par le comportement de certains étudiants. Selon lui, la prise en otage d'un établissement est inacceptable, car cela nuit à la capacité d'exercer son droit au travail ou d'exprimer sa libre opinion et entrave la mission de service public de Sciences Po. Discuter devrait être la première option, et non le recours au blocage. M. Darbon ajoute qu'il n'est pas non plus acceptable d'entamer des négociations en remettant ouvertement en cause l'autorité. On ne peut pas demander à un directeur de se mettre quasiment à genoux et de présenter des excuses écrites. Il rappelle que les relations avec le directeur de l'IEP doivent être fondées sur des principes institutionnels, et qu'il n'est pas possible de mener une chasse à l'homme tout en prétendant être dans un processus de négociation. M. Darbon s'indigne également du fait que deux membres de la direction aient été traités de « génocidaires » sur les réseaux sociaux, qualifiant cela de calomnie. M. Darbon termine son intervention en rappelant que des structures existent déjà pour discuter des problèmes, notamment concernant les violences sexuelles et sexistes (VSS), et qu'un travail constant a été mené ces dernières années, tant sous la direction de Yves Déloye que sous la sienne.

Mme Hébert souligne que, malgré le travail précieux de la cellule de veille sur les violences sexuelles et sexistes (VSS), le pouvoir décisionnel reste concentré au sein de la codirection. Elle évoque des cas où des preuves juridiques irréfutables n'ont pas conduit aux sanctions disciplinaires attendues. Bien qu'elle reconnaisse le travail de la cellule de veille, elle s'interroge sur l'impact de ce travail si ses recommandations ne sont pas suivies par les instances dirigeantes.

M. Darbon précise qu'elle fait allusion à trois cas et dans ces trois cas, les éléments matériels manquaient pour aboutir à des sanctions ou à un résultat favorable à la victime. M. Darbon assume sa gestion de ces affaires et insiste sur le caractère extrêmement complexe de certaines situations. Depuis sa prise de fonction, et avec M. Déloye avant lui, la situation des victimes n'a jamais autant été prise en compte. M. Darbon explique que ce qui l'irrite particulièrement, c'est la tentative d'imposer un ordre moral et de pratiquer une justice privée par certains au sein de l'IEP. Il insiste sur le fait qu'on ne peut pas ostraciser ni accuser publiquement des individus sans preuve solide, et que seuls un jugement judiciaire ou une décision disciplinaire officielle peuvent justifier de telles accusations. Il conclut en affirmant que l'établissement doit respecter l'état de droit.

Mme Thiriote indique qu'elle a été partie prenante de ce qui s'est passé et des discussions qui en ont résulté. Elle souligne que cette situation a été vécue de manière très violente par toutes les communautés au sein de l'établissement. Le blocage a privé le personnel enseignant et administratif de leurs moyens de travail et engendré des retards importants. Elle précise que les personnels se sont sentis salis par les propos circulant sur le directeur et certains services sur les réseaux sociaux. Elle estime que ce comportement n'est pas digne des étudiants, des enseignants, ni du personnel, et qu'il n'est pas représentatif de l'école. Elle insiste sur l'ampleur de l'impact de cette situation, qui va bien au-delà d'un simple mouvement social. Par contre, elle se félicite qu'ils aient enfin pu discuter avec les représentants de l'Assemblée générale et se réunir pour entendre les demandes, les questions et les enjeux soulevés, et proposer des solutions collectivement et de façon apaisée. Elle appelle à maintenir cet esprit maintenant que le bâtiment est rouvert. L'objectif de cette discussion et de l'accord atteint est de permettre à ceux qui souhaitent se mobiliser de défendre des causes importantes, tout en respectant ceux qui veulent travailler dans des conditions décentes. Selon elle, si cet esprit de respect mutuel est partagé, il est possible d'avancer.

M. Tiberj reconnaît que mettre en place un équilibre est difficile. Le rôle des élus étudiants est compliqué, car pour certains ils n'étaient pas à l'AG, mais ils se retrouvent à devoir dialoguer au nom des étudiants du fait de leur rôle d'élus. De l'autre côté, certaines paroles ont été dures et diffamatoires pour certains acteurs institutionnels, et il approuve la distinction que M. Darbon fait entre le directeur et l'individu. Dans ce contexte, il est essentiel de recouvrer une sérénité dans les échanges et le débat. M. Tiberj rappelle qu'il est néanmoins important de se souvenir d'où l'institution part, notamment en ce qui concerne les VSS. Même si le travail accompli n'est pas parfait, beaucoup de choses ont changé. Depuis Sciences Porcs, l'institution a progressivement pris en main la question des VSS. Il faut continuer à améliorer les choses et trouver des moyens de protection plus efficaces pour les victimes et de ce point de vue-là, M. Tiberj considère que la création d'un groupe de dialogue est une initiative très positive. Il rappelle également que c'est sous la direction de M. Darbon que la réunion hebdomadaire avec les élus étudiants a été mise en place. M. Tiberj termine son intervention en insistant sur l'importance de se rappeler d'où l'institut vient et de réfléchir collectivement à la direction qu'ils souhaitent lui faire prendre. Il croit fermement qu'il est possible de faire de grandes choses collectivement, mais cela doit se faire dans le cadre d'un État de droit, avec des règles claires, un règlement intérieur et une bonne entente collective.

M. Gallet confirme les propos de M. Tiberj sur les VSS : depuis la crise de « Sciences Porcs », des avancées considérables ont été faites. Il souhaite insister sur l'importance du respect. Il a été choqué par l'utilisation de termes injurieux, diffamatoires et graves par certains étudiants, comme le terme de « génocidaire ». Les étudiants doivent prendre conscience du poids de tels mots, de leur sens juridique et historique. Il est possible de ne pas être d'accord avec une direction ou une hiérarchie, mais pour fonctionner collectivement, des règles sont nécessaires. Sans ces règles, ce serait la loi du plus fort. M. Gallet rappelle que l'objectif de l'État de droit est de protéger les plus vulnérables grâce à des règles communes. Il insiste sur l'importance du respect, même dans un débat animé, et en appelle à la responsabilité de tous.

M. Gauthier souhaite remercier M. Tiberj et Mme Thiriote pour leurs interventions, ainsi que tous ceux qui ont œuvré pour faire avancer le dialogue. Il souhaite ensuite revenir sur les éléments ayant provoqué les crispations, car des incompréhensions ont existé des deux côtés. Il cite notamment l'incident des lumières, qui a exacerbé les tensions, et l'incident de la remise des diplômes ensuite. Il explique que certaines associations ont eu l'impression d'avoir été déprogrammées de la cérémonie en raison de leur soutien aux revendications de l'Assemblée Générale. Selon lui, ces malentendus ont alimenté des quiproquos et des situations compliquées et il trouve important de reconnaître la bonne foi de toutes les parties impliquées et de comprendre les événements du point de vue de ceux qui les ont vécus. Il assure qu'ils sont dans une dynamique d'échange et qu'ils souhaitent poursuivre cette approche. Enfin, il remercie tous ceux au sein de l'institution qui ont maintenu le dialogue malgré les quiproquos et les ambiguïtés, et qui ont contribué à débloquer la situation.

Mme Duchesne souligne le courage des élus étudiants, qui assument ce qui s'est passé malgré les tournures conflictuelles que cela a pris. Elle critique les propos absurdes tenus sur M. Darbon, soulignant que le pouvoir personnel n'existe pas dans cette institution, mais qu'ils peuvent par contre travailler pour que la responsabilité individuelle soit plus partagée. Elle félicite donc l'équipe de direction, les personnels administratifs et les étudiants, qui ont réussi à maintenir un dialogue ouvert et elle espère que cela ouvrira la discussion sur des sujets importants.

M. Froment apporte des précisions sur les événements mentionnés par M. Gauthier. Dès le premier jour de mobilisation, de nombreux étudiants ont rejoint l'Assemblée Générale. Cependant, les lumières du parvis s'éteignaient chaque soir à 21h et des attaques de milices d'extrême droite ont eu lieu. Un accord avait été trouvé dès le lendemain, stipulant que la sécurité des étudiants était non négociable et que les lumières seraient rallumées pour assurer un éclairage. Cet engagement, tant écrit qu'oral, n'a pas été respecté. Ce non-respect a contribué à l'aggravation des tensions, expliquant en partie pourquoi le dialogue a été engagé tardivement et dans des conditions difficiles. Concernant la remise des diplômes, des associations ont été informées le matin même qu'elles étaient exclues de l'événement, ce qui a été perçu par ces dernières comme une forme de censure. Le 26 février, des négociations ont été entamées avec la direction.

Ces discussions, qualifiées de courtoises et constructives par le communiqué de la codirection, ont abouti à un accord entre la codirection et l'Assemblée Générale de Sciences Po Bordeaux. Selon cet accord, en échange du déblocage immédiat de l'établissement et de l'engagement de ne pas rétablir le blocage après les vacances d'hiver, la direction s'est engagée à accélérer les discussions sur le statut d'étudiant salarié, à ce que les vacataires ne soient pas pénalisés par les conséquences du blocage, à une amélioration de la prise en charge des VSS ainsi qu'à un gel des activités de la chaire Défense à partir du 14 mars. De plus, il a été convenu de mettre en place un outil d'évaluation permanent entre les chaires. M. Froment estime que les négociations auraient dû commencer plus tôt, notamment pour le personnel administratif, car certains accords auraient permis de libérer des ordinateurs bien plus tôt dans la mobilisation, mais les moments de crispation ont compliqué le processus de négociation.

M. Darbon affirme qu'il n'y a jamais eu de négociations sur les lumières. Il précise qu'il a fait une déclaration écrite, dans laquelle il indiquait que « la sécurité des étudiants ne se négocie pas », mais qu'il y avait aussi une deuxième partie à cette phrase, à savoir « tout comme la continuité du service public ». Il soutient que, dès qu'il y a eu une rupture de la continuité du service public, la première partie de sa phrase ne tenait plus. M. Darbon estime que pour pouvoir repartir sur une discussion constructive, il faut qu'ils s'interrogent sur le sens de leur IEP et sur les valeurs communes qu'ils partagent, en particulier celles du service public. Selon lui, l'IEP devrait être un lieu de respect où la liberté d'opinion et d'expression est protégée, et pas un espace où prévalent certaines positions idéologiques. Il trouve inadmissible que des étudiants soient menacés par certains membres de l'Assemblée Générale pour les empêcher de s'exprimer. Il assure également pouvoir montrer des dizaines de mails d'étudiants menaçant certains enseignants en raison de leur opinion. Il rappelle que l'objectif de l'IEP est de travailler dans un cadre de service public, et que le respect doit être au cœur des relations au sein de l'institution. Si cet esprit de respect est partagé, il est prêt à repartir à zéro et à collaborer. M. Darbon termine en évoquant la pression qui s'exerce sur les IEP, notamment de la part de la droite et de l'extrême gauche, qui les perçoivent comme des symboles du pouvoir et de l'élitisme. Cela nuit à l'image des IEP et la valeur du diplôme est en train de reculer. Il explique qu'il se bat pour défendre la vocation de l'IEP en tant que grande école du service public, au sein de l'université publique, et pour maintenir la valeur de l'institut, afin de permettre à des étudiants de divers milieux sociaux de réussir. Il ajoute que cela doit se faire dans un environnement de respect, où chacun partage une représentation commune de l'institution.

Mme Duval reconnaît l'importance et la légitimité des revendications sur des questions essentielles, notamment les VSS, et remercie l'établissement pour les efforts fournis, même si le chemin reste encore long. Elle insiste néanmoins sur la nécessité de respecter un cadre démocratique pour les échanges et estime que la manière dont certaines discussions ont été menées, en ayant recours à des cagoules, est inadmissible. La base de toute discussion, c'est d'arriver d'égal à égal et cette façon de faire est probablement contraire à tout un tas de dispositions légales. Elle insiste également sur le fait que les mots ont un sens, particulièrement dans un contexte international et national troublé, où l'état de droit est menacé. Elle rappelle qu'il est crucial de ne pas adopter les mêmes méthodes que ceux qu'on combat, notamment les mouvements d'extrême droite, afin de ne pas leur donner plus de pouvoir. Elle met en garde contre la diffusion d'informations non vérifiées, qui peuvent être diffamatoires, et espère que le dialogue amorcé se poursuivra.

M. Gallet donne la parole à M. Tiberj, qui souhaite lire une motion.

M. Tiberj explique que cette motion aux débats qui ont pu avoir lieu, notamment à l'AG des personnels. Il procède à sa lecture : « Sciences Po Bordeaux exprime sa plus grande inquiétude quant aux politiques d'austérité budgétaire et à leurs effets sur la qualité de l'enseignement, de la recherche et les conditions de travail dans notre établissement et dans l'enseignement supérieur en général. L'ESR souffre d'un sous-financement continu depuis la loi LRU de 2007 qui a exposé les universités à davantage de financements privés. Ces coupes budgétaires aggravent fortement la situation et entravent les missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche, alors que deux défis majeurs sont à relever : sur le plan matériel, l'accueil des générations du baby-boom des années 2000 dans l'enseignement supérieur et, sur le plan culturel, la crise sans précédent de la confiance dans les savoirs et institutions scientifiques.

À ce plan d'austérité s'ajoutent deux réformes qui auront pour conséquence, à court terme, la mise en péril du soutien à la recherche dans 75 % des unités mixtes de recherche du CNRS (réforme des KeyLabs) et la dégradation des enseignements avec le renforcement de l'autonomie budgétaire des établissements sans moyens suffisants. Dans de telles conditions, les missions fondamentales des universités et des organismes de recherche, la formation et la recherche sont menacées à très court terme. Ce contexte alarmant a donné lieu à une mobilisation importante des étudiant.e.s à Sciences Po Bordeaux et partout en France, et à des prises de position sans précédent de la part des président-es et dirigeant-e-s exécutif.ve.s des universités et établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, individuellement ainsi que collectivement par des communiqués de France Universités. Si l'on peut saluer le fait que les inquiétudes manifestées par le monde universitaire aient été partiellement entendues, conduisant à quelques améliorations du budget initial, il s'agit d'efforts encore largement insuffisants pour inverser la trajectoire de dégradation des conditions de travail, d'enseignement et de recherche marquée par les différents budgets et réformes qui se sont succédé. Profondément attaché à l'exigence de préserver la qualité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que l'indépendance vis-à-vis des mécanismes de financement privé, Science Po Bordeaux se joint ainsi aux demandes de mesures concrètes en termes d'augmentation des moyens (notamment pour compenser l'augmentation des dépenses contraintes liées à la rémunération des personnels qui font vivre l'établissement, au coût de l'énergie, etc.). »

M. Gallet rappelle sa position constante sur les motions : il ne souhaite pas qu'elles figurent à l'ordre du jour. Cependant, il partage les inquiétudes soulevées. Même si la situation pour 2025 est relativement stable, 2026 s'annonce plus préoccupante. En tant que président du Conseil d'administration, il se dit entièrement disposé à défendre le budget auprès de la tutelle et les moyens nécessaires pour respecter les missions de l'institution. Il est donc défavorable sur la forme au vote d'une motion, mais il apporte son soutien total sur le fond du dossier.

Mme Lecis Cocco Ortu lui demande toutefois de reconsidérer sa position. Elle lui rappelle qu'il a déjà accepté de soumettre une motion sur la question de l'immigration, en faisant une distinction entre une motion purement politique et une motion portant sur les conditions d'exercice du service public, de l'enseignement et de la recherche.

M. Gallet affirme qu'il ne changera pas d'avis sur la question de soumettre un vote, mais qu'il est d'accord pour que la motion figure dans le procès-verbal.

M. Ballet aurait une dernière intervention à faire. Il rappelle que l'accord de fin de blocage a été obtenu avec des engagements réciproques et qu'il serait important de discuter des questions relatives aux VSS, à la chaire, au nouveau modèle économique, etc. De plus, il regrette l'annulation des discussions sur des sujets non liés au blocage, tels que le report du mémoire pour les étudiants de troisième année et la question du galop de langue en quatrième année, dont le report crée des problèmes pour les étudiants.

Mme Duval précise que ces revendications sont propres à l'UNEF et qu'elles n'ont aucun lien avec l'AG. Elle trouve que cela soulève la question de l'expression étudiante au sein de Sciences Po.

Mme Thiriot ne pense pas qu'il soit juste d'affirmer que la direction n'est pas à l'écoute et qu'il n'y a pas de dialogue avec les élus étudiants au Conseil d'administration sur les enjeux qu'ils portent. Ensuite, elle rappelle qu'elle a rendez-vous avec eux demain.

M. Ballet fait remarquer que le mail de ce matin indiquait qu'aucune discussion n'aurait lieu, ce qui suscite des interrogations.

Mme Thiriot explique que leur demande a été abordée au conseil de direction. Les raisons pour lesquelles il est difficile d'accepter une prolongation pour la remise des mémoires de troisième année sont bien connues. Les deux semaines de blocage ont créé des difficultés pour les services, qui ont dû faire face à une surcharge de travail importante.

Repousser la date de remise des mémoires placerait à nouveau les services dans une situation compliquée, car les dates des délibérations ne peuvent, elles, pas être modifiées. Cela signifie que les enseignants auront moins de temps pour corriger et l'administration moins de temps pour gérer les notes et les autres tâches administratives, l'équipe de direction refuse d'imposer cette charge supplémentaire aux personnels. Ensuite, elle fait remarquer que l'essentiel des ressources utilisées pour les mémoires est numérique et qu'il n'y a pas eu d'interruption de l'accès à ces ressources pendant la période de blocage. En outre, un calendrier de gestion des mémoires est déjà communiqué lors du séminaire de rentrée, et permet de bien répartir le travail bien en amont. En tout cas, la direction refuse d'imposer une nouvelle charge aux personnels administratifs et enseignants, qui ont déjà été très affectés par la situation. Elle insiste sur le fait que ces derniers sont choqués par le manque de reconnaissance envers leurs conditions de travail et leur implication.

M. Darbon précise qu'aucun des éléments de ces deux décisions n'est lié à une quelconque rétroaction envers l'UNEF.

Mme Pistre ajoute que le galop de LVB initialement prévu le 22 février a été reporté et qu'ils ont fait de leur mieux pour organiser une nouvelle date dès la réouverture de l'établissement. Elle concède que le délai est court, mais ils préfèrent ne pas annuler l'examen, car ceux qui ont échoué lors de la première session n'auraient plus aucune opportunité de se rattraper. Elle précise qu'une date de rattrapage est en préparation pour ceux qui ne pourront pas participer à l'examen et qu'ils auraient eux aussi préféré avoir plus de temps pour effectuer les corrections.

M. Ballet explique qu'une enquête a été menée pour savoir qui avait besoin d'un report du mémoire et environ 90 % des réponses étaient positives parmi plus de 150 étudiants. La principale difficulté identifiée est la surcharge de travail en troisième année, qui entraîne des problèmes de santé et des difficultés d'organisation. Le blocage n'a évidemment pas facilité la situation. Il reconnaît la surcharge de travail des services de scolarité, mais le refus de reporter le mémoire mettra les étudiants dans une situation difficile. Concernant le galop de LVB, il précise que de nombreux étudiants ont déjà des engagements à cette date et ne pourront donc pas participer à l'examen.

Mme Thiriou répond qu'ils en ont conscience et qu'une date de rattrapage pour le galop de LVB est en cours de préparation. Concernant la surcharge de travail, elle a conscience de l'enjeu et elle est d'ailleurs préoccupée par la situation des deuxièmes années, car certains étudiants demandent à renoncer au mémoire facultatif. Selon elle, il y a un réel enjeu. Elle rappelle que l'objectif de la nouvelle maquette était de résoudre les problèmes et lourdeurs en troisième année, mais les témoignages qu'elle reçoit montrent qu'il faudra retravailler ce point. Elle insiste sur la nécessité de fonctionner de manière intelligente et collaborative, soulignant que la confiance et l'écoute doivent être rétablies. Il est crucial de préserver à la fois la capacité de mobilisation sur des enjeux importants, partagés par une grande partie de la communauté de Sciences Po, tout en veillant à ce que chacun puisse travailler dans de bonnes conditions. Enfin, elle les alerte sur un incident grave survenu hier : un groupe d'étudiants a fait intrusion dans un amphithéâtre où se tenait une formation organisée par la chaire Défense. Selon les accords passés, il avait été convenu que la suspension des activités interviendrait à partir du 14 mars. Cela a été précisé, car une formation continue était en cours, destinée à des ingénieurs et hauts cadres d'entreprise, et non à des militaires, et qu'elle ne pouvait ni être annulée ni reportée. Les étudiants ont agi de manière grossière et violente, ce qui a profondément choqué les participants à la formation. Après avoir discuté avec eux, ce groupe d'étudiants a expliqué qu'ils faisaient partie d'une autre association et qu'ils ne se considéraient pas concernés par les accords passés avec l'AG. Elle trouve cette situation inacceptable.

M. Ballet répond sur deux points. Le premier concerne la communication avec l'AG : il est plus simple que la direction contacte directement l'AG par mail plutôt que de passer par les élus étudiants. Le deuxième point concerne la question de la confiance. Celle-ci a été sérieusement érodée durant le blocus et il pense que le respect des engagements pris est nécessaire pour la restaurer. Il propose de discuter des revendications point par point pour voir où ils en sont.

M. Darbon n'est pas d'accord avec l'approche de négociation proposée, soulignant qu'il ne s'agit pas d'une situation d'égal à égal. Il rappelle qu'il existe une structure institutionnelle, avec des responsables d'une institution d'un côté et des étudiants de l'autre côté qui présentent des revendications. Selon lui, la négociation est possible et doit se faire dans un cadre de confiance, mais en reconnaissant cette inégalité de position.

Mme Duchesne fait remarquer qu'il y a quand même eu des engagements de pris et que les élus étudiants demandent simplement que les engagements soient rapidement mis en œuvre pour qu'ils puissent le rapporter à leurs camarades.

M. Darbon répond que des engagements ont été pris des deux côtés et que les revendications des étudiants doivent s'inscrire dans un cadre juridique précis. Normalement, ils devraient poursuivre disciplinairement les responsables de l'incident, car cet acte est une violation inacceptable de l'accord. Il veut bien être raisonnable, mais il y a des limites à ne pas franchir et il est important que les élus étudiants fassent comprendre aux membres de l'AG que la ligne rouge a été dépassée. Il conclut en disant que l'objectif est de rétablir un environnement de travail harmonieux et respectueux au sein de l'IEP. Il rappelle que les réformes actuelles visent à renforcer la qualité de la formation, garantir la valeur du diplôme et préserver l'intégrité de l'institution à long terme, au bénéfice des étudiants à venir.

Mme Thiriot explique que les services sont en train d'organiser les groupes de travail évoqués dans l'accord, mais ils ne comprennent pas qui sont leurs interlocuteurs, si ce n'est pas les élus étudiants.

M. Compagnon ajoute que lors de la négociation avec des représentants de l'AG, il a bien été précisé que les changements ne pourraient pas se faire immédiatement. Des marqueurs ont déjà été posés pour indiquer la méthode de travail, mais il demande du temps pour permettre aux services, déjà en retard sur leurs tâches, de mettre en œuvre l'accord et d'organiser la concertation. De plus, il est nécessaire de pouvoir identifier clairement les interlocuteurs dans les discussions. Il enjoint les élus étudiants à prendre leur responsabilité dans l'application des accords. Il insiste sur le fait que la direction est prête à respecter ses engagements, mais à condition d'avoir des interlocuteurs stables et fiables. Enfin, il souligne que la confiance doit être réciproque et qu'elle ne peut pas être remise en question quotidiennement, sous peine de bloquer le processus.

M. Lefèvre explique que le fonctionnement de l'Assemblée Générale repose sur des mandats éphémères pour tout dialogue avec la direction et l'administration. Il rappelle que, dès le début, la mobilisation a été pensée comme asyndicale et indépendante de toute organisation. Leur demander de relayer des informations les place dans une position délicate : ils sont considérés comme des interlocuteurs légitimes par la direction, mais ne le sont pas aux yeux de l'AG. Il ajoute qu'ils sont disposés à travailler avec la direction, mais ils ne peuvent pas se faire porte-parole de l'AG.

M. Rouger considère qu'il y a deux cas possibles : soit les élus étudiants défendent ces revendications en tant que représentants étudiants et engagent un dialogue avec la direction, soit ils ne font que les soutenir, sans que ce soit leurs revendications, et dans ce cas il faut désigner des représentants de l'AG pour porter ces revendications et discuter avec la direction. Selon lui, une position intermédiaire n'est pas viable.

M. Tiberj souligne que les négociations sont en cours et qu'elles impliquent divers acteurs. Il propose que les élus, y compris les représentants du personnel et des enseignants-chercheurs, participent aux discussions. Il reconnaît l'existence de l'AG, mais insiste sur le fait que d'autres étudiants peuvent aussi s'impliquer légitimement dans ces travaux.

M. Darbon s'interroge sur la pérennité des avancées actuelles, craignant que de nouveaux représentants ensuite remettent en cause les accords conclus. Il insiste sur la nécessité d'avoir des interlocuteurs stables.

Mme Duchesne fait remarquer que la question de la représentation et de la continuité du dialogue n'est pas nouvelle et qu'elle traverse toute l'histoire de la démocratie. Elle propose une solution intermédiaire : inclure à la fois les représentants de l'AG et les élus étudiants au CA dans les échanges, notamment par mail, afin d'assurer une meilleure continuité et transparence du dialogue. Elle ajoute qu'ils sont dans un moment de sortie de crise et qu'il est essentiel, dans ce contexte, de chercher des solutions pour avancer.

M. Ballet explique qu'ils sont tout à fait disposés à dialoguer avec la Direction et l'AG pour définir un mode d'organisation. Ils auraient souhaité aborder en Conseil d'Administration le fond des propositions afin d'évaluer leur avancement.

M. Compagnon répond que ce n'est pas en CA que seront discutés les détails des propositions. Selon lui, le problème est de savoir si des personnes peuvent effectivement parler au nom de l'AG, car une simple adresse mail ne suffit pas comme interlocuteur. Il précise que bien qu'ils aient prévu des réunions périodiques avec les étudiants, ils ne peuvent pas s'engager sur une périodicité fixe, car cela dépend des avancées. Certains dossiers avanceront plus rapidement que d'autres, car cela nécessite parfois de consulter plusieurs services au sein de l'établissement et que leurs contraintes professionnelles sont prioritaires. Il conclut en disant qu'ils n'ont pris que les engagements qu'ils sont capables de tenir, et qu'il est important de leur accorder un minimum de confiance sans remettre en question systématiquement les démarches entreprises.

M. Ballet propose de planifier la prochaine étape et de fixer une temporalité, par exemple la semaine prochaine ou encore celle d'après.

M. Compagnon leur demande de revenir vers la Direction quand ils auront des représentants de l'AG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.